



EDITORIAL

Le marché tunisien des assurances évolue dans un contexte politique et macroéconomique dynamique que vit la Tunisie depuis la révolution de 2011. Le marché Tunisien des assurances a enregistré en 2019 des primes de 2.4 milliards de dinars tunisiens, ce qui représente une croissance appréciable de 8.2% par rapport à 2018.

Le marché reste influencé cependant par la branche automobile qui a généré plus que 43 % des primes ; la branche Vie a réalisé quant à elle une progression remarquable de 13.5% enregistrant une part de marché de 24%.

En tant qu'investisseur institutionnel, les placements cumulés du secteur des assurances tunisien en 2019 ont progressé de 9,8% pour atteindre 5 976,7 MDT.

Ces performances ont pu être réalisées grâce, d'une part au dynamisme des acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance en Tunisie, et d'autre part à une forte implication de l'Etat et du régulateur tunisien dans le processus de modernisation et de développement du secteur.

Les acteurs du marché de l'assurance en Tunisie ont la ferme volonté de poursuivre leurs efforts de développement ; de nouveaux produits sont actuellement conçus pour couvrir des risques notamment liés aux catastrophes naturelles, à l'agriculture, au terrorisme, à la violence politique, à la cybercriminalité et aux accidents de travail.

Tunis Re en tant que Réassureur National continue à jouer pleinement son rôle, et ce malgré la fragilité du contexte politico-économique et la forte concurrence aussi bien au niveau national que régional, en 2019 le chiffre d'affaires a évolué de 14% pour atteindre 162 MDT, le résultat technique net de rétrocession est passé de 3,610 MDT à 13,145 MDT soit une progression de 264%. , les provisions techniques ont été renforcées de 9% passant de 305MDT à 332 MDT. Ainsi, le résultat global s'est établi à 11,6 MDT. Cet exercice a subi également l'impact négatif de la perte de change suite à l'effet de la fluctuation des monnaies étrangères vis-à-vis du Dinar Tunisien

Le début de l'année 2020 a été marqué par la crise sanitaire du covid19, les perspectives pour l'économie mondiale sont négatives, Le FMI a réévalué les perspectives de croissance pour 2020 et 2021 annonçant, une récession aussi grave, voire plus grave que celle de la crise financière de 2008.

Le secteur de l'assurance et de la réassurance n'est pas épargné, on s'attend à une année 2020 très difficile. Nous devons réagir ensemble, de manière décisive et innovante.

Ce dont le monde a besoin maintenant, c'est de l'humain et de la solidarité.

Lamia Ben Mahmoud



Quels impacts de la Pandémie

Covid-19 sur l'industrie de l'Assurance

« La pandémie n'est pas forcément quelque chose d'exotique. La question c'est son ampleur et sa gravité... »



Par Asma Naimi

La pandémie du Coronavirus a illustré des déficiences douloureuses dans la capacité mondiale de prédire et de répondre aux flambées de maladies inconnues ou émergentes. La crise causée par cette pandémie met particulièrement en lumière les assureurs qui sont inondés de demandes de renseignements et de réclamations générales sur plusieurs lignes différentes, que ce soit pour la couverture santé, vie ou non-vie. L'équilibre entre la nécessité de répondre à cet afflux d'activité dans les centres de contact et une main-d'œuvre distante en mutation rapide est un défi que les assureurs s'efforcent de lever.

Les entreprises d'assurance travaillent déjà de plusieurs manières pour aider les clients touchés pendant la crise. Tandis que certains adoptent de nouvelles technologies et des solutions à distance pour minimiser les interruptions de service, d'autres ont déclenché leurs Plans de Continuité d'Activité PCA calibrés pour faire face à des interruptions de toute nature (CATNAT, Pandémies, Incendies..), tout en veillant à la protection et la sécurité de leurs employés en passant à des lieux de travail éloignés, au télétravail et en appliquant une interdiction de voyager.

Quelles perturbations commerciales et financières pour les assureurs ?

A côté du tragique bilan humain, il y a déjà des impacts économiques considérables, posant des défis majeurs à la chaîne d'approvisionnement mondiale et à certains secteurs d'activité tels que les industries, les commerces, les transports aériens, maritime et routier, les voyages, les événements sportifs et les loisirs ; provoquant aussi une volatilité importante voire même des chutes précipitées des marchés boursiers.

Pour les assurances non-vie, l'impact de la pandémie serait plutôt ressenti en amont en termes de primes émises qu'en aval en termes de sinistres dont l'ampleur serait relativement gérable. Les primes baisseront en conséquence aux confinements déclarés dans presque tous les pays du monde ce qui va aboutir à une récession économique qui impacterait directement les branches d'assurance construction avec l'arrêt des travaux sur les chantiers en cours et le décalage des nouveaux projets ; la branche aviation dont les primes relatives à la garantie RC sont liées au trafic aérien ; la branche transport facultés dont les primes sont aussi fortement liées à la navigation maritime ; la branche Energie qui dépend du prix du pétrole ; l'assurance Crédit rattachée aux échanges commerciaux ; et à un degré moindre seront impactées les branches Incendie et Automobile suite aux changements dans les volumes d'activité.

En contrepartie, le confinement diminuera les probabilités de survenance des sinistres liées aux activités économiques en crise. Aussi, la plupart des assureurs ont tiré les leçons de l'épidémie de SRAS de 2003 et ont introduit des clauses d'exclusion pour les maladies transmissibles et les épidémies / pandémies dans la plupart des produits non-vie tels que les pertes d'exploitation et l'assurance voyage. La garantie PE ne joue généralement que suite à des dommages physiques assurés : les sinistres liés au coronavirus peuvent donc ne pas être couvertes, sauf en cas de PE contingente, qui peut couvrir une interruption d'activité non physique, ce qui signifie que les entreprises peuvent réclamer des pertes résultant de la fermeture forcée de fournisseurs ou de clients dans le monde entier.

L'assurance voyage, quant à elle, peut offrir une couverture si un client est diagnostiqué avec le virus avant ou pendant son voyage - mais pas pour un voyage annulé en raison de la pandémie, à moins qu'un client n'ait souscrit une couverture « toutes causes ».

Toutefois, les annulations d'événements peuvent entraîner des pertes plus importantes pour les assureurs, car certains grands événements sont couverts par des polices d'assurance même en cas d'épidémie ou de pandémie. Les événements sportifs professionnels, les festivals, les concerts et les conventions peuvent être coûteux à planifier et à accueillir. Les pays ont déjà annulé les événements sportifs de haut niveau, les artistes ont annulé les tournées de concerts. Le plus grand événement qui devait se dérouler cette année sont les Jeux olympiques de Tokyo où les analystes estiment environ 2 milliards de dollars de couverture.

Il est probable que le secteur de la réassurance supportera une partie des pertes.

“A côté du tragique bilan humain, il y a des impacts économiques considérables, posant des défis majeurs à la chaîne d'approvisionnement mondiale”

“Les assurtechs sont en ligne pour tirer profit de cette crise des assureurs classiques et plusieurs d'entre elles ont rapidement lancé une gamme de produits accessibles via leurs plateformes”

D'ailleurs, les premières estimations stipulent qu'un seul réassureur aurait été exposé à plus de 500 millions d'euros en cas d'annulation de tous les événements couverts par des pandémies. Cependant, il y a trois autres couvertures potentiellement importantes à surveiller pour l'assurance non-vie :

Premièrement : l'assurance-crédit Commercial, couvrant les entreprises contre les dettes qui ne peuvent pas être payées par leurs clients ou fournisseurs. Il s'agit d'un marché mondial de 11 milliards de dollars - et si un nombre croissant d'entreprises ferment leurs portes en raison des effets du coronavirus, les assureurs pourraient faire face à des réclamations en plein essor.

Deuxièmement : les demandes d'indemnisation des accidents du travail. Le Covid19 a causé des pics de travailleurs exposés au virus de par leurs tâches normales de travail. Il est impossible de savoir à ce stade à quel point ces réclamations pourraient devenir importantes. Mais les assureurs offrant ce type de couverture aux employeurs peuvent avoir besoin de se préparer, selon l'évolution des choses.

Et troisièmement : la commodité de travailler à distance s'accompagne également d'un risque accru de cyber attaques et les assureurs des Cyber risques ont récemment enregistré une augmentation des sinistres déclarés par les assurés suite à des attaques menées contre leurs fournisseurs de services informatiques. Dans certains cas, ces attaques ont stoppé les opérations de centaines de clients. Ces réclamations donnent potentiellement droit à des indemnisations par les assureurs.

Par ailleurs, la volatilité et la baisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers auront probablement un impact sur les assureurs du point de vue des bénéfices et de la solvabilité. Cet impact serait ressenti plus profondément par les assureurs vie et santé puisqu'ils ont des produits et investissements sensibles aux taux. De nombreux assureurs-vie ont déjà recalibré pour réduire leur exposition à des taux d'intérêt historiquement bas. Certains ont modifié des produits, souvent en abaissant les taux garantis et des ajustements supplémentaires demeurent envisageables.

Aussi, le régime Solvabilité II est très sensible à la volatilité des marchés financiers et aux mouvements des rendements obligataires et des écarts de crédit. D'autres approches de capital pourraient être sensibles aux déclassements d'obligations. Par conséquent, les assureurs devront surveiller de près les ratios de solvabilité afin de répondre aux exigences de fonds propres des agences économiques, réglementaires et de notation. Il est à noter que certains assureurs, mais pas tous, disposent de couvertures pour compenser cet impact capital.

Financièrement, les assureurs devront également ajuster leurs budgets et leurs plans de mise en œuvre, leurs prévisions de flux de trésorerie et leurs portefeuilles d'investissement à la lumière des récents développements.

Les produits d'assurance numérique sont lancés

Sur un autre plan, les assurtechs sont en ligne pour tirer profit de cette crise des assureurs classiques et plusieurs d'entre elles ont rapidement lancé une gamme de produits accessibles via leurs plateformes, tels que les outils d'auto-évaluation en ligne de la santé physique et psychologique pour le public et prévenir ainsi le risque d'infection, et les outils de surveillance en ligne pour les entreprises afin de surveiller la santé des employés pendant l'épidémie de COVID-19.

En Chine, par exemple, les insurtechs ont lancé un système de paiement anticipé «Zero-Contact» pour les hôpitaux afin que les individus n'aient pas à générer de fonds ou à utiliser de l'argent pour payer leurs factures médicales.

Mais les fintechs sont-elles suffisamment armées pour faire face à une crise économique? Une chose est sûre : elles restent moins robustes que le secteur financier traditionnel, et certaines s'en sortiront mieux que d'autres.

A cet effet, les assureurs à travers le monde doivent s'engager davantage dans la transformation numérique, pour devenir des entreprises plus agiles, réactives et connectées.

“La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances de concert avec les compagnies d'assurances et de réassurance se sont pleinement mobilisées pour mettre en place certain nombre de mesures et solutions en faveur des assurés et de la nation”.

Temps pour la réassurance pandémique de resurgir

Bien que les pandémies ne soient pas couvertes par les traités de réassurance classiques, l'entrée en vigueur de Solvabilité II a obligé davantage d'assureurs à couvrir leurs portefeuilles contre tous les chocs et aléas possibles au bilan, y compris les risques pandémiques. En effet, c'est grâce à la réassurance que les compagnies peuvent augmenter leurs ratios de solvabilité et économiser des fonds propres.

Aussi, le secteur de la réassurance est vraiment bon pour rechercher des solutions qui peuvent fonctionner pour de nouvelles expositions et de nouveaux risques, comme COVID-19.

Après Ebola en 2014, Munich Re et Marsh avaient conçu en 2018 une solution innovante pour les risques pandémiques et épidémiques, PathogenRX, ciblant les industries de l'hôtellerie et les jeux, les voyages et le tourisme, les sports et événements, l'aviation, les entités publiques, l'éducation, l'immobilier, et bien d'autres. Mais, en ce moment, il paraît qu'aucune compagnie n'a acheté la couverture et les deux opérateurs ont relancé le même produit à l'occasion de la crise Covid-19 avec plus de chances de le faire réussir.

Aussi, les services de l'Etat Français de concert avec la FFA, la CCR et des assureurs ont lancé très récemment un dispositif de réassurance publique en faveur des assurés en compléments à leur assurance-crédit. Les assureurs bénéficient dans ce cadre d'une réassurance publique garantie par l'Etat à hauteur 12 milliards d'euros pour tenir couvertes les entreprises ayant souscrit une couverture crédit, et qui se verraient notifier des réductions ou des refus de garanties sur certains clients du fait de la dégradation de la conjoncture économique. Des travaux de réflexion ont également été lancés pour dessiner un dispositif d'assurance qui permettra de mieux protéger les entreprises contre les conséquences économiques d'un événement majeur futur.

Et à Londres, Lloyd's a entamé une démarche pareille avec le Trésor britannique en lui exposant un benchmarking de tous les exemples de réactions des assureurs à la crise du Covid-19 dans différentes parties du monde et en mettant à la disposition du gouvernement la capacité administrative dont dispose Lloyd's pour évaluer les réclamations de sinistres qui seraient déposées contre le gouvernement dans le cadre des programmes visant à aider les entreprises et les particuliers.

Quant au mécanisme de la titrisation des pandémies « les Pandemic bonds », la banque Mondiale a annoncé que les conditions de déclenchement de la couverture ont été satisfaites pour la première fois le 31 mars 2020, et à partir du 17 avril, le PFE doit verser aux pays les plus vulnérables un montant d'assurance maximal pour le coronavirus de 195,84 millions USD.

Il est à rappeler que la fenêtre d'assurance du PFE fonctionne comme toute autre assurance en achetant une protection contre le pire des scénarios - dans ce cas, contre les flambées de maladies transfrontalières à croissance rapide, les assurés étant les pays les plus pauvres et les primes étant payées par les pays donateurs. Pour activer les paiements à partir de la fenêtre d'assurance, une épidémie doit répondre à des critères spécifiques et prédéterminés.

Rôle du secteur des Assurances Tunisien dans la sortie de crise

Au 30/04/2020, le bilan de la Tunisie s'est établi à 980 cas confirmés Covid+ et 40 morts. Cette situation relativement sous-contrôle est le résultat des efforts déployés par les autorités, consolidés par les diverses institutions du pays, y compris le secteur des assurances qui est un maillon fort dans la stratégie nationale de prévention contre le Coronavirus.

En effet, La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances de concert avec les compagnies d'assurances et de réassurance se sont pleinement mobilisées pour mettre en place certain nombre de mesures et solutions en faveur des assurés et de la nation, dont notamment :

1. Prise en charge gratuite de la couverture contre les dommages que peuvent causer les personnes en confinement obligatoire, aux biens des hôtels durant toute la période du confinement.

“Tous les assureurs tunisiens, soutenus par le Réassureur National Tunis Re continueront à honorer leurs engagements envers les assurés en cette période de crise et n'épargneront aucun effort pour préserver le secteur et l'économie Tunisienne”.

2. Prolongation, sans perception de prime, de la validité des contrats d'assurance automobile qui arrivent à échéance pendant la période de confinement.
3. Maintien des garanties des polices d'assurances couvrant les biens des particuliers et entreprises en difficultés de paiement.
4. Contribution à l'effort de solidarité nationale avec une participation des compagnies d'assurance et de réassurance de l'ordre de 10MDT au fonds 1818 de lutte contre le Covid-19.

Il demeure entendu que tous les assureurs tunisiens, soutenus par le réassureur National Tunis Re continueront à honorer leurs engagements envers les assurés en cette période de crise et n'épargneront aucun effort pour préserver le secteur et l'économie Tunisienne.

Conclusion

Cette pandémie pourrait finalement être bonne pour l'assurance. Les assureurs examineront les données mondiales de leur industrie pour se préparer aux nouveaux défis d'un contexte très différent et pour glaner des leçons avancées sur la préparation de la nouvelle normalité post-pandémique et les assurés seraient de plus en plus disposés à accepter la valeur de la protection en assurance, et le secteur en ressortira plus fort. ■

« La stabilité de l'assurance est particulièrement importante en période de crises accrues »

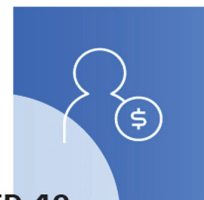
Employees

Illness and distress about health, financial wellbeing, and other disruptions are affecting many employees



Customers and Partners

Customers and partners are focused on securing the essentials and are seeking reinsurance about company policies



Finance and Operations

All companies are facing shifts in product demand and supply chain interruptions, and unprecedented volatility in cash and P&L positions



Community

Need to communicate and reassure investors, ecosystem partners, and local business(es)/ community(ies)



COVID-19 Response

ACTUALITES

National

Tunis Re Flash Infos

• Fitch Ratings confirme la note de solidité financière AA-(tun) de Tunis Re et améliore ses perspectives de stables à positives. La notation de Tunis Re reflète l'amélioration des pratiques de risk management, sa position de leader sur le marché tunisien ainsi que son rôle stratégique dans l'économie tunisienne.

• **Tunis Re change son mode de gouvernance** : Dans sa quête d'instaurer les « best practices » en matière de gouvernance et en application des nouvelles dispositions de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 des sociétés cotées en bourse, le conseil d'administration de Tunis Re réunit le 3 avril 2020 a procédé à la nomination de Mr Salah KANOUN au poste du Président du Conseil et Mme Lamia BEN MAHMOUD au poste de Directeur Général.

• **Tunis Re déclenche son Plan de Continuité de l'Activité** : face aux circonstances exceptionnelles que connaît notre pays et le monde entier, Tunis Re a déclenché son PCA pour permettre la protection de ses employés et de ses partenaires tout en garantissant la continuité de ses services dans les meilleures conditions possibles via le travail à distance.

• Dans le cadre de son engagement sociétal, **Tunis Re** a signé une convention de partenariat en date du 10 mars 2020 avec l'association « ACT'UP : Action Tunisie Propre » portant sur le bureau écologique pour un système de tri sélectif et recyclage de tout type de papier.

Indemnisation des Cat-Nat

En vertu de la Loi n°2019-24, qui a élargi le champs d'intervention du Fonds de Garantie des Assurés «FGA», à l'indemnisation des dégâts résultant des inondations de 2018, Tunis Re a été chargée de gérer la section dédiée à la réparation des dommages matériels subis par les victimes du gouvernorat de Nabeul. Ci-après la situation au 30 Avril 2020;

Nombre de Dossiers :	
- Déposés	875
- Traités	88
Montants approuvés en DT	2 209 172,986
Montants réglés en DT	2 048 207,917

La Directives du CGA Face à la Crise Covid – 19 :

Le Comité Général des Assurances (CGA) appelle les sociétés du marché à renforcer les mesures prudentielles nécessaires en vue de préserver leur solvabilité face à la pandémie du COVID-19 et ce à travers :

- La constitution des provisions techniques suffisantes pour l'exercice 2019 en tenant comptes des nouvelles données et prévisions de la propagation du coronavirus.
- L'analyse quantitative de l'impact attendu de la pandémie sur les différents volets de l'activité de 2020.
- La suspension de toute mesure de distribution des dividendes au titre de l'exercice 2019.

Régime fiscal spécifique à l'assurance Takaful

La loi de finance pour l'année 2020 a intégré les principales dispositions du régime fiscal de l'assurance islamique (Art 11-22). L'assurance islamique (Takaful) est désormais régie par les mêmes dispositions fiscales de l'assurance classique.

Cela concerne notamment l'imposition des bénéfices au taux de 35%, la déduction des provisions techniques pour le fonds des participants, la non-imposition de l'excédent dégagé du fonds des participants, l'exonération de la commission de gestion des compagnies et des agents de la TVA (sauf pour la commission moudharaba), l'exonération des contrats d'assurance et du capital décès des droits d'enregistrement et la réintégration des intérêts du Qard Hassan au résultat fiscal.

Normes comptables IFRS applicables à partir de 2021

Selon le CMF, les banques, les établissements financiers, les sociétés d'assurance et de réassurance cotées en bourse sont appelées à établir leurs états financiers consolidés selon les normes IFRS à partir du 1^{er} janvier 2021. A cet effet, le CMF a appelé les sociétés et les établissements concernés à mettre en place un plan d'actions détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable et faire le suivi du projet de transition à travers un comité de supervision et de suivi interne.

Indemnisation des victimes d'erreurs médicales : Réexamen du projet de loi

Dans le cadre du réexamen du projet de loi organique sur les droits des patients et la responsabilité médicale, la commission de la santé et des affaires sociales à l'ARP a tenu le 5 février 2020 une réunion de concertation avec la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurance (FTUSA).

Cette réunion a débattu des normes et critères spécifiques des indemnités à accorder aux victimes d'erreurs médicales objet de l'intervention du projet du Fonds d'indemnisation des victimes d'erreurs médicales.

Cession du courtier UPCAR par AL KARAMA holding

La société Al Karama Holding a annoncé le 28 Février 2020 qu'elle envisage céder la totalité de la participation publique soit de 50% du capital de la société UPCAR à un investisseur qui contribuera au développement de la société qui opère dans le courtage en assurance et en réassurance.

We care Tunisie : un nouveau système d'alerte contre les catastrophes naturelles

Le ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie numérique a lancé le 16 janvier 2020, le système d'alerte précoce pour se prémunir contre les catastrophes naturelles, baptisé « We care Tunisie ». Ce projet consiste à concevoir des solutions numériques, sous forme de SMS envoyés aux utilisateurs des téléphones portables, après avoir reçu une alerte du ministère de l'Intérieur, en vue de les avertir en cas de survenue de catastrophes naturelles, inondations ou autres dangers qui menaceraient leur vie, et leurs biens.

Nominations :

- M. Hatem Amira a été nommé Directeur Exécutif de la FTUSA à partir du 1^{er} avril 2020.

ACTUALITES

International

L'annulation des Rendez-Vous de Septembre 2020

Compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire internationale, les membres de l'Association RVS ont décidé à l'unanimité d'annuler la 64e édition des Rendez-Vous de Septembre, qui devait se tenir à Monaco du 12 au 17 septembre.

Cette rencontre réunit près de 3000 personnes chaque année pour discuter des problèmes liés à la profession et entamer les négociations annuelles qui précèdent le renouvellement des traités d'assurance et de réassurance.

La prochaine édition des Rendez-Vous de Septembre se tiendra en conséquence du 11 au 16 septembre 2021.

Garantie du Risque pandémique : Vers un Régime de Couverture Obligatoire

La crise sanitaire engendrée par le COVID-19 a entraîné une rupture pour plusieurs activités surtout les commerces.

En assurance, la pandémie est considérée comme un risque systémique vu qu'elle touche au même moment la quasi-totalité de la population assurée. Par conséquent, elle est généralement exclue des contrats d'assurance couvrant notamment les pertes d'exploitation sans dommages directs.

En France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), dont la mission est de préserver la solvabilité des compagnies d'assurance, considère que la prise en charge des pertes d'exploitation suite au Coronavirus entraînera la faillite du secteur. Les moyens financiers dont les assureurs disposent pour tenir l'ensemble des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs assurés, et contribuer ainsi à amortir le choc économique provoqué par la pandémie, ne peuvent pas être utilisés pour couvrir des événements qui sont explicitement exclus des contrats.

Selon le régulateur, une garantie portant sur les pertes d'exploitation liées à une pandémie ne serait généralisable à un prix raisonnable que dans le cadre d'un régime obligatoire garanti par l'État moyennant un système de partenariat public-privé.

C'est ainsi que des réflexions ont été menées par tout le secteur sur la création d'un régime de catastrophe sanitaire (les propositions étant attendues d'ici fin juin).

Le risque Cyber à l'heure du Coronavirus

Le risque de cyberattaques augmente avec le confinement. Le recours massif au télétravail et l'installation à la hâte d'une connexion à distance sont des facteurs aggravants du risque de fuite d'informations confidentielles ou d'identifiants de connexion. En particulier l'utilisation massive de VPN (Virtual Private network) est susceptible d'accroître les failles.

Pour les entreprises assurées, les couvertures ont été mesurées pour répondre à l'hypothèse du sinistre catastrophe. En revanche, Pour les entreprises non assurées, les conséquences peuvent être néfastes.

Fusion entre deux géants mondiaux : AON et Willis Towers Watson

Aon achète son concurrent Willis Tower Watson, réalisant ainsi la plus grande fusion dans l'industrie de l'assurance au niveau mondial pour un montant de près de 30 milliards de dollars par échange d'actions.

Cette transaction permet de réunir les deuxième et troisième courtiers les plus importants du domaine de l'assurance et ainsi de concurrencer le numéro un mondial, Marsh & McLennan.

Le courtier AON prévoit que cette fusion devrait engendrer en trois ans des synergies de près de 800 M\$ US et offrira la possibilité d'accélérer davantage l'exécution des stratégies de croissance existantes des deux entreprises.

Le Fonds du Patrimoine Turk (Turkey Wealth Fund) consolide les sociétés d'assurances publiques

Le Turkey Wealth Fund (TWF) a acquis toutes les actions des compagnies d'assurance publiques pour près de 937 millions de dollars afin de les consolider sous un même toit.

La consolidation était un projet du ministère des Finances et des Finances qui avait été annoncé en décembre dernier pour augmenter le taux d'épargne intérieure du pays et développer le secteur des services financiers non bancaires.

Dans le cadre du projet, le fonds a acheté des actions de Günes Sigorta, Halk Sigorta, Ziraat Sigorta, Vakıf Emeklilik ve Hayat, Halk Hayat ve Emeklilik et Ziraat Hayat ve Emeklilik.

Covéa va acheter PartnerRe à Exor

Le groupe français d'assurance Covéa a approuvé le 3 mars 2020 un protocole d'accord avec Exor, portant sur le projet d'acquisition en numéraire de la totalité des actions ordinaires composant le capital de PartnerRe pour 9 milliards de dollars (environ 7,3 milliards d'euros). Cette acquisition permettrait à Covéa de consolider sa diversification et son internationalisation.

Orient Ins ouvre une succursale en Arabie Saoudite

La filiale du groupe Al Futtaim a reçu l'approbation de l'Autorité monétaire saoudienne (SAMA) pour ouvrir une succursale dans le royaume. La société est en train d'achever les procédures de délivrance de licence et devrait commencer ses activités au cours de cette année.

Vente de 75% de Tokio Marine Egypt Family Takaful

EFG Finance Holding et GB Capital, ont signé un accord pour acquérir une participation de 75% dans Tokio Marine Egypt Family Takaful pour 84,75 millions de livres sterling (5,28 millions de dollars).

Nominations :

- M. César Ekomié-Aféne, président du conseil d'administration de NSIA Gabon et PDG de NSIA Vie Gabon, a été élu président de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) le 20 février 2020 à l'issue de la 44ème assemblée générale de l'association panafricaine.
- M. Souhil Garouge a été nommé directeur général de la Sharjah Ins à compter du 24/03/2020.
- M. Thomas Lillelund a été nommé directeur général de (AIG) pour le Moyen Orient et l'Afrique.
- Cyrille de Montgolfier a été nommé Directeur Général de Gras Savoye Willis Towers Watson à compter du 27/04/2020.

Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie

Au 31.12.2019

en MDT

Au 31 Décembre 2019
Le secteur des assurances
en Tunisie a été caractérisé par :

- Le marché a généré un chiffre d'affaires global de 2436,5 MDT, en hausse de 8,2% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Le cumul des indemnisations a atteint 1316,9 MDT en progression de 4,3% par rapport au 31.12.2018.
- Un nombre total de contrats souscrits égal à 3 151 372 en hausse de 3,9%.
- Un nombre total de sinistres déclarés égal à 1 403 106 en régression de 3% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Les placements ont atteint 5 976,7 MDT, soit une évolution de 9,8% par rapport au 31.12.2018.

	2017	2018	Evol	31/12/2019	Evol
Chiffre d'affaires	2 087,9	2 252,4	7,9%	2 436,5	8,2%
Auto	939,8	980,4	4,3%	1 039,7	6,0%
Vie	442,5	507,2	14,6%	575,6	13,5%
Autres	705,6	764,8	8,4%	821,2	7,4%
Indemnisations	1 050,9	1 262,8	20,2%	1 316,9	4,3%
Auto	575,0	662,0	15,1%	707,0	6,8%
Vie	137,0	165,5	20,8%	145,10	-12,3%
Autre	338,9	435,3	28,4%	464,8	6,8%
Nbre de contrats souscrits	2 861 149	3 033 052	6,0%	3 151 372	3,9%
Auto	1 803 021	1 817 557	0,8%	1 840 857	1,3%
Vie	497 210	584 956	17,6%	622 478	6,4%
Autre	560 918	630 539	12,4%	688 037	9,1%
Nbre de sinistres déclarés	1 446 121	1 446 374	0,0%	1 403 106	-3,0%
Auto	278 012	293 484	5,6%	295 774	0,8%
Autre	1 168 109	1 152 890	-1,3%	1 107 332	-4,0%
Placements	4 891,2	5 443,3	11,3%	5 976,7	9,8%

Meilleurs vœux de bonne continuation à notre cher collègue M. Jalel Reili ; Joyeuse Retraite !



*Tous Nos Meilleurs
Vœux de Bonheur et
de Prospérité à notre
Cher Collègue
M. Jalel Remili ;

Joyeuse retraite !*





Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben MAHMOUD

Contact : Direction Marketing Site web : www.tunisre.com.tn Email : mark@tunisre.com.tn

Société Tunisienne de Réassurance

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996

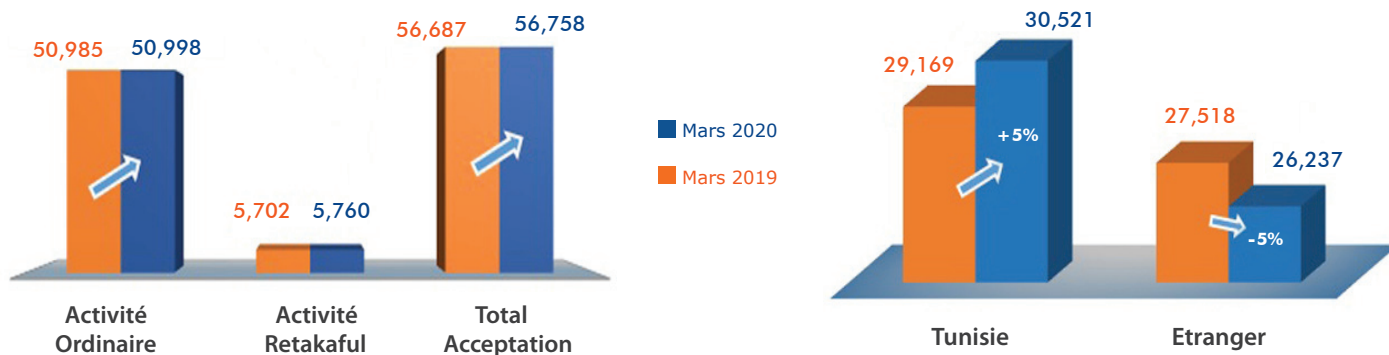
Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re

1^{er} Trimestre 2020



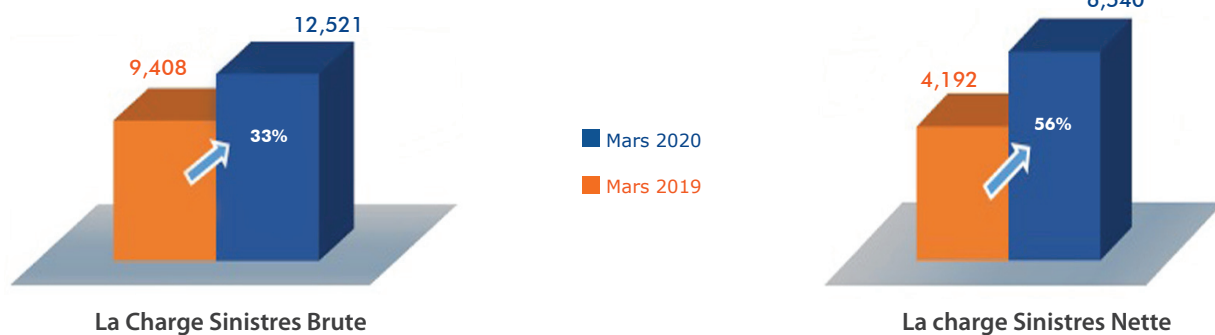
Chiffre d'Affaires:

(En M DT)



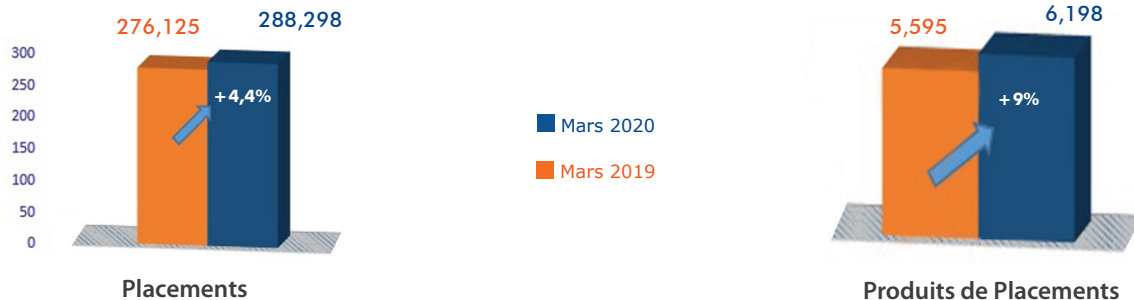
Charge Sinistres Brute : Une Hausse de la charge sinistres de 33%

(En M DT)



Produits de Placements : Accroissement de 9%

(En M DT)



BOURSE : Indicateurs Au 31.03.2020 des Sociétés d'Assurances Cotées en Bourse

(En M DT)

Compagnie	Primes Émises			Charge Sinistres (Brute)			Produits de Placements		
	Mars-20	Mars-19	Var %	Mars-20	Mars-19	Var %	Mars-20	Mars-19	Var %
STAR	128,023	127,876	0%	68,518	86,664	-21%	17,854	15,588	15%
ASTREE	61,346	59,850	2%	11,624	10,920	6%	7,458	6,358	17%
BH Assurance	40,231	37,106	8%	14,864	12,251	21%	3,696	3,146	17%
Tunis Re	56,758	56,687	0%	12,521	9,408	33%	6,198	5,663	9%